



La renaturation est un enjeu majeur pour le territoire du Mont-Ventoux.

Tout d'abord, afin de reconnaître les spécificités rurales du territoire dans le cadre de l'application de la Loi Climat et Résilience ainsi que dans l'affirmation d'une stratégie de compensation écologique sur ce territoire qui porte une responsabilité majeure dans la richesse de la biodiversité régionale et nationale. Mais aussi pour favoriser la nécessaire adaptation des villes et villages dans une région où le réchauffement climatique est plus rapide et certainement plus intense qu'ailleurs à travers la mise en œuvre de solutions adaptées au territoire et partagées par l'ensemble des acteurs locaux.

Dans ce cadre, **le Parc souhaite poursuivre, structurer et étendre ses actions pour favoriser la mise en œuvre d'une politique de renaturation, tant à l'échelle globale qu'au stade opérationnelle.** Cela répondra aux ambitions suivantes :

- Engager le territoire dans la continuité des politiques portées par l'Etat et des ambitions régionales définies par le SRADDET de la Région Sud-Provence-Alpes Côte d'Azur ;
- Mettre en œuvre plusieurs mesures transversales définies dans la Charte du PNR Mont-Ventoux ;
- Saisir l'opportunité de la révision des SCOT pour définir collectivement une stratégie territoriale de renaturation et l'ancrer dans la planification locale ;
- Définir une stratégie de compensation à l'échelle du PNR pour renforcer les projets de restauration et de gestion de la biodiversité ;
- Dédier une ingénierie locale au service des collectivités (EPCI, communes) pour accélérer la transition écologique et l'adaptation au changement climatique ;
- Diffuser les bonnes pratiques et leviers d'actions pour un territoire et l'ensemble de ses forces vives tournées vers des aménagements adaptés aux défis de demain.

Ces ambitions se déclinent à travers 3 axes d'intervention :

- ECHELLE STRATEGIE ET PLANIFICATION : Définir et planifier une stratégie de renaturation à l'échelle du territoire du Mont-Ventoux à traduire dans les SCOT afin que le Parc et l'ensemble de ces partenaires bénéficient d'une vision sur le long terme des espaces prioritaires pour la renaturation ;
- MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE : Démultiplier les projets de renaturation et de végétalisation des villes et des villages sur les communes du Parc tout en poursuivant les actions environnementales de renaturation des espaces agricoles et naturels menés actuellement par le Parc ;
- EXPERIMENTATION ET DIFFUSION DES PRATIQUES : capitaliser des solutions locales de renaturation des villes et villages adaptées au territoire du Mont-Ventoux tout en mettant en place des habitudes de travail intégrant l'ensemble des acteurs de l'aménagement (collectivités / concepteurs / entreprises).

Grâce au soutien financier du Fonds Vert Ingénierie, le Parc du Mont-Ventoux poursuivra et prolongera le contrat, sur les 3 ans à venir, de la chargée de projet « planification et projets villageois durables », dont 75% de son temps de travail sera dédié à cette action. Le chargé de mission « paysages et aménagement » consacra 25% de son temps de travail afin d'assurer la coordination et le pilotage de cette action. Pour ce faire, il est donc proposé de solliciter une subvention auprès du Fonds Vert Ingénierie.

Cette subvention s'élève à hauteur de 174 700 € sur 3 ans, montant correspondant à 80% des dépenses engagées, selon le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES 2026-2028</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Ingénierie liée au projet	154 500 €
Frais salariaux de l'ingénierie complémentaire du Parc	18 000 €
Frais de gestion (15%)	25 875 €
Mission MOE pour document cadre renaturation	10 000 €
Edition, communication, frais de réception	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>218 375 €</b>
<b>RECETTES 2026-2028</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Fonds Vert Ingénierie	174 700 €
Autofinancement Parc du Mont-Ventoux	43 675 €
<b>TOTAL</b>	<b>218 375 €</b>

**DECIDE,**

De solliciter auprès du Fonds Vert Ingénierie une subvention spécifique à hauteur de 174 700 € sur 3 ans, correspondant aux 80 % de la dépense prévisionnelle, afin de soutenir l'ingénierie du Parc visant la mise en place d'une politique globale de renaturation ;

D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement, le délégataire de Madame la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes ;

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse,

La présente décision sera portée à la connaissance des membres du Comité syndical lors de la prochaine séance.

A Carpentras, le 17/11/2025

**La Présidente du  
Parc naturel régional du Mont-Ventoux  
Vice-Présidente de la Région Sud**

Jacqueline BOUYAC